

COMMUNE DE  
TORSAC

016-211603024-20240708-D2024303-DE

Reçu le 24/07/2024

16410 TORSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**délibération :  
D\_2024\_30\_3**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 10

Date de convocation du : 02 Juillet 2024

Présents : 9

**Présents** : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, SURGET Chantal

Votants : 9

**Absent(s)** : LABUSSIÈRE Patricia

**Objet : Demande de  
rétrocession de l'impasse  
de l'Ouche sis Puymérle à la  
commune**

**Secrétaire de Séance** : Chantal SURGET

Madame le Maire expose que 6 maisons situées à Puymérle sont desservies par un chemin privé, l'impasse de l'Ouche.

Cette impasse est une succession de parcelles privées appartenant à plusieurs propriétaires avec droit de passage. Un des propriétaires souhaite que ce chemin soit rétrocédé à la commune.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est contre la rétrocession de l'impasse de l'Ouche à la commune.

**Pour : 0 Contre : 9 Abstention : 0**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Catherine BREARD

Emis le 08/07/2024, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le **24 JUL. 2024**  
Affiché le.....

